



# Commissariat aux langues officielles

Budget des dépenses  
2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

## Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

**Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement** présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

**Partie II – Le Budget principal des dépenses** étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

**Partie III – Le Plan de dépenses du ministère** est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par  
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la  
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)  
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943  
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2002-III-32

ISBN 0-660-61470-7



**Commissariat  
aux langues officielles**

**Budget des dépenses  
2001-2002**

**Un rapport sur les plans et les priorités**

---

**Le très honorable Jean Chrétien  
Premier ministre du Canada**



---

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Section I :</b>	<b>MESSAGES</b>	
	A. Message de la Commissaire .....	1
	B. Déclaration de la Direction .....	3
<b>Section II :</b>	<b>VUE D'ENSEMBLE DU COMMISSARIAT</b> .....	<b>4</b>
	A. Mandat et vision, rôles et responsabilités .....	4
	B. Objectif du Commissariat .....	8
	C. Contexte de planification .....	8
	D. Dépenses prévues du Commissariat .....	10
<b>Section III :</b>	<b>PLANS, RÉSULTATS ACTIVITÉS ET RESSOURCES</b> .....	<b>11</b>
	Plaintes et Enquêtes	
	A. Dépenses nettes prévues et équivalents temps plein (ETP) .....	11
	B. Objectif et description du secteur d'activité .....	11
	C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes .....	11
	Information, Recherche et Analyse	
	A. Dépenses nettes prévues et équivalents temps plein (ETP) .....	16
	B. Objectif et description du secteur d'activité .....	16
	C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes .....	16
	Services généraux	
	A. Dépenses nettes prévues et équivalents temps plein (ETP) .....	21
	B. Objectif et description du secteur d'activité .....	21
	C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes .....	21
<b>Section IV :</b>	<b>RENSEIGNEMENTS FINANCIERS</b> .....	<b>25</b>
	<i>Tableau 4.1 Coût net du programme pour l'année budgétaire</i> .....	25
<b>Section V :</b>	<b>AUTRES RENSEIGNEMENTS</b> .....	<b>27</b>
	<i>Tableau 5.1 Liste des lois et règlements</i> .....	27
	<i>Tableau 5.2 Références</i> .....	28
	<i>Tableau 5.3 Publications disponibles</i> .....	29



---

## SECTION I : Messages

### A. Message de la Commissaire

Le Canada, comme toutes les sociétés qui veulent se mettre au diapason de la mondialisation des échanges, est en constante mutation. À travers les changements qui marquent notre société, certaines valeurs fondamentales transcendent ces adaptations profondes et demeurent les assises qui guideront les choix de la société canadienne en ce début du nouveau millénaire.

La dualité linguistique constitue sans contredit une de ces valeurs fondamentales. Les arguments militant en sa faveur sont innombrables et bien connus. Mentionnons notamment la naissance et l'histoire du pays, la longue coexistence de deux groupes linguistiques qui a forgé notre identité collective, les protections constitutionnelles depuis 1867 jusqu'à aujourd'hui et le respect des droits des citoyens.

Je me permets d'ajouter à cette argumentation deux autres éléments, moins souvent signalés, mais qui sont cependant tout aussi probants dans la nouvelle perspective de la mondialisation. D'une part, la coexistence de nos communautés de langue officielle offre au monde entier un exemple éclatant de réussite au moment où les tensions linguistiques, économiques, religieuses ou ethniques menacent toujours et ce, à divers degrés, la paix et la sécurité des nations. Notre dualité n'est pas seulement une valeur canadienne; la façon dont nous la vivons, la respectons et la développons est également un modèle pour toutes les sociétés et un exemple du leadership que le Canada est appelé à jouer à l'échelle internationale.

D'autre part, au delà de la fierté et des responsabilités que doivent inspirer notre dualité, celle-ci apporte d'autre part au Canada des avantages économiques insoupçonnés à l'ère de la mondialisation. Bousculés par cette nouvelle dynamique et par l'intensification des échanges internationaux, nous commençons à peine à réaliser à quel point notre dualité peut être un atout précieux pour l'expansion de notre commerce et le renforcement de notre bien-être collectif. Nos liens avec deux grandes communautés linguistiques internationales, l'ouverture à la diversité de nos partenaires commerciaux, notre savoir-faire particulier et l'originalité de nos produits sont autant d'avantages que procure la synergie de nos deux langues officielles. À bien des égards, la dualité linguistique est de plus en plus perçue comme un avantage comparatif pour le Canada au plan du commerce international.

La Commissaire aux langues officielles joue un rôle unique et indispensable en ce qui concerne la protection de la dualité linguistique au plan fédéral. En tant qu'agent de changement et bureau d'ombudsman, le Commissariat aux langues officielles a comme mission de prendre toutes les mesures visant à assurer la réalisation des trois objectifs de la *Loi sur les langues officielles*, soit : l'égalité du français et de l'anglais au sein du Parlement, du gouvernement du Canada, de l'administration fédérale et des institutions assujetties à la *Loi*; le maintien et l'épanouissement des collectivités de langue officielle au Canada et; l'égalité du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Le respect des droits, de quelque nature qu'ils soient, en suppose la connaissance. La Commissaire poursuit ainsi la sensibilisation et l'éducation des citoyens à l'égard de la *Loi*

---

*sur les langues officielles* et de son rôle afin d'inciter le gouvernement du Canada à s'assurer du plein respect, de la protection et de la promotion de la dualité linguistique.

Ce rôle de la Commissaire comporte ainsi une dimension pleinement axée sur les personnes. La *Loi* n'est pas un texte abstrait : elle conditionne la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes d'expression française et d'expression anglaise qui, dans toutes les régions du pays, vivent en situation linguistique minoritaire. En tant qu'agent de changement, la Commissaire est ainsi appelée à rencontrer régulièrement des Canadiens et des Canadiennes de tout âge, de toutes conditions, dans toutes les provinces et territoires, afin de promouvoir collectivement le respect de notre dualité. Elle rencontre également des représentants de divers niveaux de gouvernement, des personnalités des secteurs privé et communautaire ainsi que des milieux universitaires.

Afin de mener à bien son mandat, la Commissaire dispose de certains outils dont les enquêtes, qui sont les plus connus. La *Loi* de 1988 a par ailleurs renforcé son rôle auprès des tribunaux. De plus, elle effectue des recherches et des analyses afin de mieux comprendre l'évolution constante des communautés de langue officielle et du statut et de l'usage du français et de l'anglais au pays. Elle fait enfin appel à une panoplie d'instruments de communication pour informer les Canadiens et les Canadiennes de la portée de la *Loi* et de leurs droits ainsi que pour obtenir leur appui et leur participation à la progression vers l'égalité du français et de l'anglais.

La Commissaire aux langues officielles doit prendre tous les moyens à sa disposition pour faire reconnaître le statut de chacune des langues officielles du Canada et faire respecter l'esprit de la *Loi* et l'intention du législateur. Veillant au respect de la *Loi*, elle doit par conséquent se réinventer constamment pour que soient prises les mesures de l'heure, répondant aux besoins changeants et appropriés aux circonstances.

C'est pourquoi la Commissaire entend poursuivre ses efforts afin d'amener les autorités à renouveler et moderniser le discours sur la dualité linguistique canadienne. Elle entend donner la plus grande visibilité possible aux études qu'elle publie afin d'en accroître les retombées et avoir de plus en plus recours aux techniques modernes de communication, y compris Internet, pour rejoindre les Canadiens et les Canadiennes. La Commissaire entend aussi renforcer les rapports de collaboration avec les dirigeants des institutions fédérales et leur fournir un appui actif pour qu'ils puissent mieux s'acquitter de leurs obligations en vertu de la *Loi* concernant le service au public, aussi bien que le développement des communautés et la reconnaissance du français et de l'anglais.

Au cœur de la progression graduelle vers l'égalité, la Commissaire aux langues officielles doit sans cesse poursuivre son action. C'est d'ailleurs le mandat fondamental que lui confie la *Loi sur les langues officielles*.

---

Dyane Adam

---

## **B. Déclaration de la Direction**

### **Un rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002**

Je soumetts, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002 du

#### **Commissariat aux langues officielles**

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement le mandat, les plans, les priorités, les stratégies de l'organisation et les résultats escomptés par celle-ci;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion.

Je suis satisfaite des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la *Structure de planification, de rapport et de responsabilisation* (SPRR) sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

---

## Section II : Vue d'ensemble du Commissariat

Le Commissariat, qui dessert le public tant de son bureau d'Ottawa que de ses cinq bureaux régionaux, seconde la Commissaire aux langues officielles dans l'exécution de son mandat de protection des droits linguistiques des particuliers et des groupes au Canada et d'examen du rendement linguistique des institutions fédérales et autres organismes (ci-après désignées institutions fédérales) assujettis à la *Loi*.

### A. Mandat et vision, rôles et responsabilités

#### *Mandat et vision*

Le *mandat* de la Commissaire consiste à prendre toutes les mesures visant à assurer la reconnaissance du statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la *Loi sur les langues officielles* et l'intention du législateur en ce qui touche l'administration des affaires des institutions fédérales, et notamment la promotion par celles-ci du français et de l'anglais dans la société canadienne.

La *vision* du Commissariat est constituée de trois principes essentiels sur lesquels reposent toutes ses activités :

- La dualité linguistique en tant que valeur fondamentale du pays
- Le citoyen avant toute chose
- Le respect de la *Loi sur les langues officielles* et de son esprit

#### *Rôles*

La Commissaire est nommée par commission sous le grand sceau, après approbation de la nomination par résolution du Sénat et de la Chambre des communes, pour un mandat de sept ans. À l'instar du Vérificateur général et du Directeur général des élections — qui, selon leur mandat, doivent demeurer indépendants du gouvernement — la Commissaire fait directement rapport au Parlement.

La Commissaire dispose uniquement d'un pouvoir de recommandation, bien qu'elle puisse s'adresser aux tribunaux en faveur d'un plaignant qui lui en fait la demande. Son instrument le plus puissant est celui de la persuasion.

---

Le rôle de la Commissaire aux langues officielles comporte essentiellement quatre volets :

- Instruire toute plainte reçue faisant état, dans l'administration d'une institution fédérale, d'un cas précis de non-reconnaissance du statut d'une langue officielle, de manquement à une loi ou un règlement fédéral sur le statut ou l'usage des deux langues officielles ou encore à l'esprit et à la lettre de la *Loi sur les langues officielles*, et formuler, le cas échéant, des recommandations pour assurer le respect de la *Loi*.
- Mener des études sur toute question d'importance majeure portant sur la mise en œuvre de la *Loi*.
- Rendre compte au Parlement et informer le public canadien de la portée et de la mise en œuvre de la *Loi* et des droits et obligations qui en découlent.
- Aider les communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire à s'épanouir, à développer leur vitalité et à obtenir le respect des droits que leur assurent la Constitution et la *Loi*.

## ***Responsabilités***

### **Structure organisationnelle**

La Commissaire relève du Parlement, et le Premier ministre est le ministre responsable de toutes les activités financières du Commissariat. Le Programme est géré par l'entremise de cinq unités : Direction générale des enquêtes, Direction générale des politiques et des communications, Direction des services juridiques, Direction générale des services généraux et le Cabinet de la Commissaire. Les cadres supérieurs qui dirigent ces secteurs relèvent directement de la Commissaire.

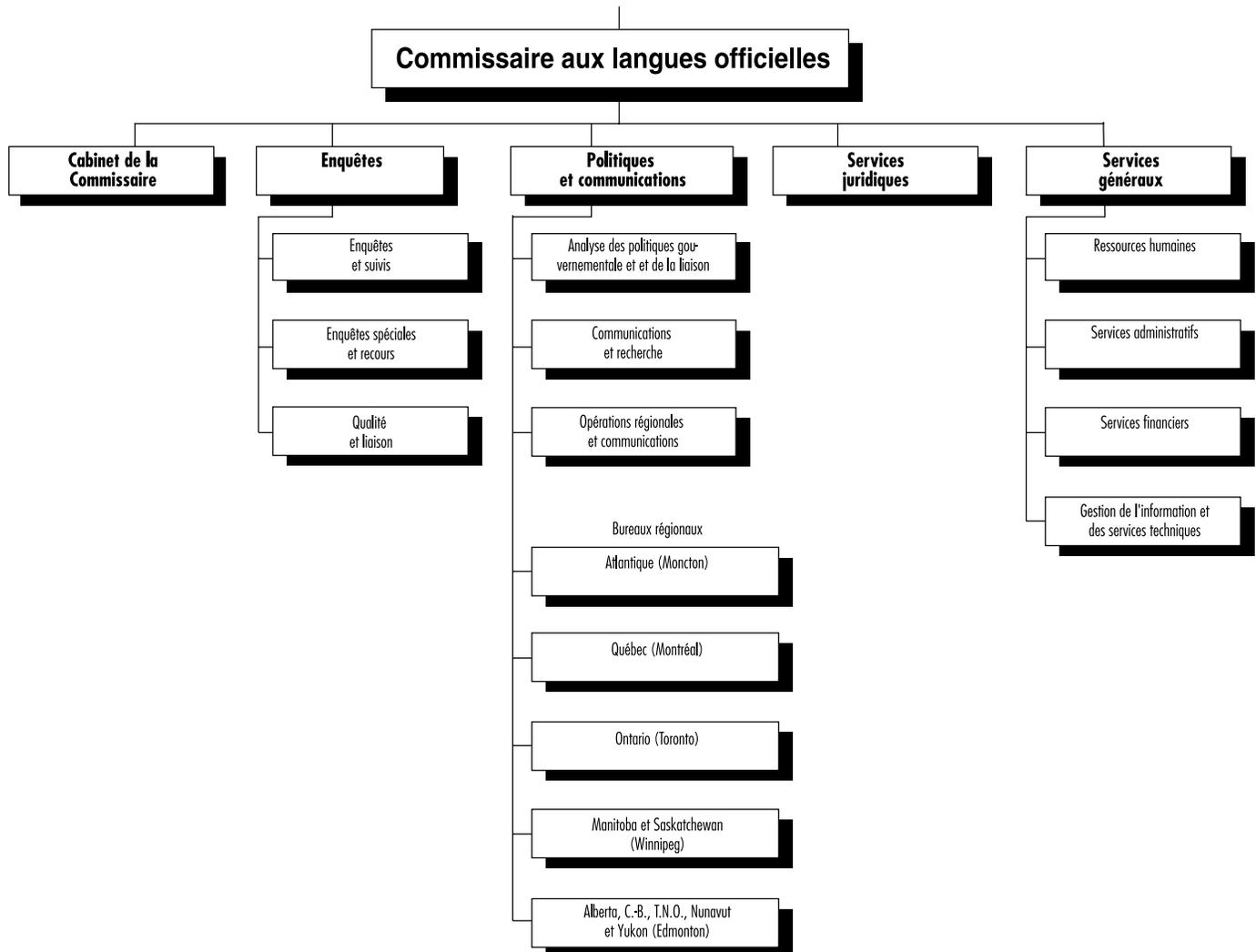
Le siège social du Commissariat se trouve dans la région de la capitale nationale. Les bureaux régionaux se trouvent à Moncton, Montréal, Toronto, Winnipeg et Edmonton.

---

## Organisation et composition des activités



### Parlement



Bien que toutes les institutions fédérales soient assujetties à la *Loi sur les langues officielles*, un certain nombre d'entre elles détiennent un rôle particulier à cet égard, comme le démontre le tableau qui suit :

<b>PARTENAIRE</b>	<b>RESPONSABILITÉ</b>	<b>INTERVENTION</b>
<b>Bureau du Conseil privé</b>	Politique linguistique fédérale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les grandes orientations</li> </ul>
<b>Secrétariat du Conseil du Trésor</b>	Principes et programmes gouvernementaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer et coordonner</li> <li>• Surveiller, vérifier et évaluer la mise en œuvre et l'efficacité</li> </ul>
<b>Commission de la fonction publique</b>	Compétences linguistiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourvoir à la formation linguistique des fonctionnaires</li> <li>• Déterminer le niveau de connaissance linguistique des candidats à des postes bilingues</li> <li>• Préciser les circonstances d'une dotation impérative ou non impérative des postes</li> </ul>
<b>Patrimoine canadien</b>	Partie VII de la <i>Loi</i> (promotion)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Susciter et encourager la coordination de la mise en œuvre, au sein de l'appareil fédéral, de l'engagement du gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne</li> </ul>
<b>Ministère de la Justice</b>	Droit, législation et politiques juridiques PAJLO (Programme d'administration de la justice dans les deux langues officielles)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir des conseils au gouvernement</li> <li>• Promouvoir et améliorer la disponibilité de la justice dans les deux langues officielles afin que les citoyens puissent exercer leurs droits dans la langue de leur choix</li> </ul>
<b>Travaux publics et Services gouvernementaux Canada</b>	Bureau de la traduction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer les activités de traduction et d'interprétation</li> </ul>
<b>Cour fédérale</b>	Recours judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entendre les recours formés par les personnes ayant préalablement porté plainte auprès de la Commissaire</li> </ul>
<b>Comité mixte permanent des langues officielles</b>	<i>Loi</i> , règlements et instructions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre l'application de la <i>Loi</i> et la mise en œuvre des rapports de la Commissaire aux langues officielles, du président du Conseil du Trésor et de Patrimoine canadien</li> </ul>

---

## B. Objectif du Commissariat

Assurer la reconnaissance du status de chacune des deux langues officielles et faire respecter l'esprit de la *Loi sur les langues officielles* ainsi que l'intention du législateur à cet égard.

## C. Contexte de planification

### ***Attentes et préoccupations du public***

La mission première de la Commissaire aux langues officielles est de s'assurer que les droits linguistiques des Canadiens et des Canadiennes soient respectés. Les citoyens s'attendent à ce que les institutions assujetties à la *Loi sur les langues officielles* respectent leurs obligations. Pour les communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire, l'apport des institutions fédérales à leur développement et à leur épanouissement constitue un élément crucial à leur pleine participation à la société canadienne.

En sa qualité de protectrice des droits linguistiques, la Commissaire doit traiter une vaste gamme de problèmes et transiger avec divers comités parlementaires, 150 institutions fédérales et autres organismes privatisés qui demeurent assujettis à la *Loi sur les langues officielles*, diverses associations représentant les communautés de langue officielle, tant minoritaires que majoritaires, et des organismes provinciaux. Ses activités portent notamment sur les aspects constitutionnels, juridiques, administratifs et sociaux de la langue.

Des événements imprévus peuvent nécessiter d'investir des énergies considérables et d'orchestrer de multiples actions. Par exemple, la restructuration des municipalités, y compris celle du siège du gouvernement du Canada, sans égard approprié à la dualité linguistique, ou des questions locales qui ont des répercussions nationales comme celle de l'hôpital Montfort.

Le Commissariat est sensible aux attitudes, aux opinions et aux tendances politiques et publiques, de sorte que tout changement dans ces secteurs influe directement sur ses activités. Les résultats d'un récent sondage<sup>1</sup> mené auprès des Canadiens confirment l'appui de ces derniers aux programmes de langues officielles. En effet, 66% des Canadiens considèrent que la présence des deux langues officielles au pays constitue un élément fondamental de l'identité canadienne.

### ***Leadership exercé par le gouvernement fédéral et les organismes centraux***

Bon nombre des objectifs de promotion prévus par la *Loi sur les langues officielles* nécessitent la participation active du gouvernement fédéral qui doit donner des consignes

<sup>1</sup> Le sondage a été mené par Canadian Facts/Réalités Canadiennes, pour le compte du Secrétariat du Conseil du Trésor, entre les 11 et 14 septembre 1998, auprès de 1026 répondants.

---

aux administrateurs généraux des institutions et veiller à l'application de la *Loi sur les langues officielles*. En outre, le gouvernement fédéral consulte les gouvernements provinciaux et négocie avec eux des ententes pour la prestation de services fédéraux, provinciaux, municipaux et pédagogiques, dans les deux langues officielles. Les organismes centraux doivent, pour leur part, faire preuve de leadership en matière d'administration et de coordination de politiques et programmes efficaces de langues officielles.

Une autre étude, intitulée *Le gouvernement du Canada et le français sur Internet*, a mis en lumière le fait qu'Internet se développe plus lentement en français et que les francophones prennent un retard marqué à cet égard.

Cette situation a d'importantes répercussions car Internet devient et ce, à un rythme croissant, un facteur clé dans les transformations rapides du gouvernement du Canada et de la société canadienne. Internet transforme l'économie, les façons de livrer des services aux citoyens et les façons de faire des fonctionnaires. Or, l'amélioration de cette situation passe, comme l'ont affirmé les diverses instances de la Francophonie internationale, par la création d'une masse critique de contenus et de services en français sur Internet.

Le gouvernement du Canada, en vertu de ses responsabilités découlant de la *Charte*, de la *Loi sur les langues officielles* et de sa participation clé dans la Francophonie internationale, a un rôle important à jouer afin d'accroître les services et les contenus en français sur Internet. Notre étude recommande à cette fin 12 pistes de solutions. Le gouvernement a répondu favorablement, le 1<sup>er</sup> décembre 1999, à l'ensemble de ces recommandations et poursuit activement ses travaux en vue de leur mise en œuvre. Le discours du Trône réaffirme cette reconnaissance du gouvernement quant à l'importance de l'Internet dans les deux langues officielles et devrait permettre de franchir une étape importante vers l'érection d'un gouvernement en ligne et d'une économie du Savoir qui respecteraient la dualité linguistique canadienne.

### ***La situation internationale***

Le Canada possède l'énorme avantage d'avoir comme langues officielles, dans le contexte de la mondialisation des échanges, deux langues qui sont parlées par de très nombreuses et diverses sociétés. Ainsi, le Canada est membre du Commonwealth et de la Francophonie et participe activement aux institutions de ces deux grandes organisations. Le Sommet de la Francophonie tenu à Moncton en 1999, la panoplie d'activités organisées dans le cadre de « l'année de la francophonie canadienne » et la tenue cette année des Jeux de la francophonie sont autant d'événements qui (le Canada reçoit la XIX<sup>e</sup> Biennale de la langue française à cette occasion) ont une incidence importante sur la pleine reconnaissance du français en tant que langue officielle du Canada. Ils contribuent aussi à donner aux Canadiens d'expression française qui vivent en situation linguistique minoritaire un sentiment accru d'acceptation de leur identité et de confiance en eux et en l'avenir de leur communauté.

## D. Dépenses prévues du Commissariat

(en milliers de dollars)	*Prévisions des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Budgétaire du Budget principal des dépenses	11 119	<b>11 335</b>	11 335	11 335
Ajustements	<u>1 029</u>			
Dépenses nettes prévues	12 148			
Plus : Coût des services reçus sans frais	1 577	<b>1 573</b>	1 573	1 573
<b>Coût net du programme</b>	13 725	<b>12 908</b>	12 908	12 908
Équivalents temps plein	124	<b>124</b>	124	124

\* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.

---

## SECTION III : Plans, résultats et ressources

### PLAINTES ET ENQUÊTES

#### A. Dépenses nettes prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps pleins (ETP)

Prévisions des dépenses* 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
5 761 \$	5 982 \$	5 982 \$	5 982 \$
70 ETP	69 ETP	69 ETP	69 ETP

\* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues à la fin de l'exercice courant.

#### B. Objectif et description du secteur d'activité

Réaliser des enquêtes et des études spéciales et faire des recommandations sur les mesures correctives pour assurer une mise en œuvre intégrale de la *Loi sur les langues officielles*.

#### C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés et activités connexes

##### *Principal engagement en matière de résultats*

Le respect des droits linguistiques des Canadiens et des Canadiennes, tel que prescrit par la *Loi* et le *Règlement sur le service au public*.

---

#### RÉSULTAT ESCOMPTÉ

Tenter par la persuasion, la discussion et autres interventions appropriées de régler les plaintes que la Commissaire reçoit du public à la satisfaction des intéressés dans un délai raisonnable en assurant une utilisation efficace des ressources à sa disposition.

#### ACTIVITÉS CONNEXES

Pour réaliser pleinement son rôle, la Commissaire doit être accessible et c'est pourquoi, outre l'administration centrale, elle dispose d'enquêteurs en région. Elle compte sur l'appui de la Direction générale des enquêtes et de la Direction des services juridiques pour résoudre les problèmes qui lui sont soumis. Elle continuera de faire enquête sur les plaintes qu'elle reçoit et s'efforcera d'y trouver des solutions par diverses interventions, dont des recommandations et d'autres méthodes de résolution de conflit.

Après avoir épuisé tous les moyens à sa disposition, l'ombudsman linguistique doit envisager des mesures d'ordre exceptionnel, comme former des recours judiciaires afin de résoudre des problèmes d'ordre institutionnel.

#### RÉSULTAT ESCOMPTÉ

Le secteur des plaintes et enquêtes a comme objectif principal de voir à l'application intégrale de la *Loi* par les institutions assujetties à cette loi. En plus de poursuivre des activités courantes liées au traitement des plaintes, le secteur des plaintes et enquêtes privilégiera certaines stratégies d'intervention qui visent à trouver des solutions durables et qui vont chercher la participation des divers intervenants.

#### ACTIVITÉS CONNEXES

Ainsi, le secteur mettra en œuvre de nouvelles approches de règlement des plaintes dans le cadre d'une politique gouvernementale de règlement des différends. Ces approches visent à résoudre les problèmes en recourant à des méthodes reliées à la négociation et à la médiation avant de recourir aux méthodes plus correctives.

La Commissaire continuera à privilégier l'utilisation des études spéciales pour avoir un aperçu global de la mise en application de la *Loi* ou d'un de ses aspects particuliers. Ces études tracent un portrait de diverses composantes de la *Loi* et permettent à la Commissaire d'identifier les secteurs qui nécessitent des améliorations. Ces études sont aussi indispensables pour la Commissaire dans sa fonction d'évaluation de la situation linguistique à l'intention du Parlement. Ainsi, la Commissaire poursuit une étude sur l'utilisation de la presse minoritaire. Elle fera le suivi aussi d'une étude entreprise sur l'impact d'une importante réorganisation de la Gendarmerie royale du Canada sur le programme des langues officielles en Atlantique et au Manitoba. Enfin, mentionnons que la Commissaire a complété son étude sur les obligations linguistiques du ministère fédéral de la Justice lorsque ce dernier donne des mandats à des avocats de la pratique privée pour le représenter dans les affaires civiles ainsi que criminelles et pénales.

---

### RÉSULTAT ESCOMPTÉ

Les études spéciales contribueront à corriger les problèmes d'ordre systémique concernant la mise en œuvre de la *Loi*. Cette approche complète le travail de traitement des plaintes qui, lui, met l'accent sur la résolution de problèmes individuels. Les recommandations qui découlent des études systémiques ont une incidence sur l'ensemble des institutions fédérales et, par conséquent, sur les grandes stratégies de mise en œuvre de la *Loi*. C'est le cas, entre autres de la synthèse des suivis sur les points de service qui demandent un engagement plus ferme des institutions fédérales et du Secrétariat du Conseil du Trésor pour remédier aux lacunes notées.

### ACTIVITÉS CONNEXES

Afin de pouvoir donner l'aperçu le plus juste possible des changements apportés par les institutions à la suite de recommandations qu'elle formule, la Commissaire doit évaluer leur degré de mise en œuvre. D'ailleurs, l'article 64(2) de la *Loi* prévoit que la Commissaire doit assurer des suivis. En outre, pour que les institutions soient pleinement conscientes de l'importance de corriger les lacunes notées, il est important qu'elles sentent que la Commissaire suit la chose de près. Il est prévu de faire plus de 250 suivis (suite à des recommandations) et au moins 300 suivis comme suite à des engagements par ces institutions en 2000-2001. Les mêmes prévisions s'appliquent aux années subséquentes.

### RÉSULTAT ESCOMPTÉ

La réalisation des suivis aidera à évaluer la capacité du Commissariat de mesurer le degré de mise en œuvre des recommandations formulées par la Commissaire et des engagements des institutions assujetties à la *Loi*. C'est ce qui permet à la Commissaire de mesurer les progrès réels dans des dossiers particuliers et dans l'ensemble de l'appareil fédéral par rapport à la *Loi*. Si les résultats sont généralement bons dans les dossiers particuliers, ils sont moins probants dans certaines études systémiques comme les suivis sur les points de service.

### RÉSULTAT ESCOMPTÉ

Le travail d'ombudsman exige le traitement annuel de milliers de plaintes et de demandes de renseignements. Pour bien traiter ces plaintes et ces demandes, il faut des méthodes de travail efficaces et des outils qui appuient les enquêteurs dans leur travail de traitement des plaintes.

L'amélioration des méthodes de travail présentement en cours rehaussera le service auprès de la clientèle en offrant davantage d'avenues pour régler un problème. Cette approche devrait permettre de régler plus rapidement et plus efficacement un certain nombre de plaintes. Pour les plaignants, une démarche auprès de la Commissaire constitue souvent leur dernier recours disponible. Il faut donc qu'ils soient bien servis.

---

## ACTIVITÉS CONNEXES

Pour atteindre ces objectifs, le secteur améliore constamment ses méthodes et ses outils en révisant régulièrement les dossiers de plaintes, en procédant à des sondages auprès de sa clientèle et en maintenant des relations constantes avec les associations d'ombudsmans au Canada et à l'étranger. Ainsi, il mettra en œuvre sa nouvelle structure organisationnelle visant à améliorer les relations avec les institutions fédérales et augmenter sa capacité de faire des enquêtes par l'entremise d'un bassin de contractuels venant compléter le travail des enquêteurs à l'interne. Par ailleurs, le secteur met présentement en œuvre de nouvelles approches plus souples de règlement des plaintes dans le cadre d'une politique gouvernementale sur le règlement des différends.

## RÉSULTAT ESCOMPTÉ

Les recours judiciaires aideront la Commissaire à solutionner les problèmes d'ordre individuel et systémique en vue de la pleine mise en œuvre de la *Loi* et de son esprit. En particulier, au cours des trois prochaines années, on anticipe que les tribunaux — en l'absence de tout règlement hors cour — fourniront des éclaircissements sur la question des obligations linguistiques en vertu de la *Loi* et de la *Charte canadienne des droits et libertés*, en particulier sur la notion de « tiers agissant pour le compte » d'un organisme assujetti à la *Loi*, de même que la nature et la portée des obligations linguistiques que l'article 41 de la *Loi* impose au gouvernement fédéral.

## ACTIVITÉS CONNEXES

Les dispositions de la Partie X de la *Loi* relatives au recours judiciaire prévoient que la Commissaire peut intervenir, à certaines conditions, devant les tribunaux.

La Commissaire ne peut exercer le recours judiciaire prévu par la *Loi* de son propre chef, mais elle peut le faire au nom et avec le consentement d'un plaignant en vertu du paragraphe 78(1) de la *Loi*. On dénombre actuellement trois recours judiciaires en instance<sup>2</sup> formés par la Commissaire contre des organismes assujettis à la *Loi* (ministère de la Justice du Canada [un] et Air Canada [deux]). Ces recours ont été rendus nécessaires par le refus des organismes de se conformer à la *Loi* et pour régler des problèmes d'ordre systémique.

---

<sup>2</sup> *Commissaire aux langues officielles c. Air Canada*, T-1989-96; *Commissaire aux langues officielles c. Air Canada*, T-2043-96; *Commissaire aux langues officielles c. La Reine et al.* (Justice Canada), T-2170-98.

---

La Commissaire peut également demander l'autorisation d'intervenir comme partie à une instance déjà engagée sous la Partie X de la *Loi*. On dénombre actuellement deux recours continus qui ont été engagés par des plaignants<sup>3</sup> et dans le cadre desquels la Commissaire a soit été mise en cause, soit obtenu le statut d'intervenant.

La Commissaire, étant un ombudsman linguistique, elle privilégie la conciliation et le règlement des différends entre les parties. Le recours aux tribunaux constitue la stratégie d'intervention ultime mise à sa disposition pour faire avancer certains dossiers ou faire respecter les droits linguistiques d'un membre du public. La Commissaire continuera de privilégier cette voie quand la situation l'exige.

La Commissaire est aussi appelée à intervenir dans des causes autres que celles qui relèvent de la Partie X de la *Loi* et qui ont trait aux droits linguistiques, par exemple, des causes traitant des droits linguistiques garantis aux articles 16 à 20 de la *Charte canadienne des droits et libertés*<sup>4</sup> de même que du droit à l'éducation dans la langue de la minorité tel que prévu à l'article 23 de la *Charte*<sup>5</sup>. À cela, s'ajoutent les recours concernant des demandes de renseignements personnels où la Commissaire est défenderesse. Présentement, la Commissaire est engagée devant la Cour suprême du Canada à qui elle a demandé l'autorisation d'en appeler d'un jugement de la Cour d'appel fédérale<sup>6</sup>.

---

3 Les instances introduites par des plaignants devant la Cour fédérale du Canada, suivant la Partie X de la *Loi sur les langues officielles*, sont les suivantes : *Gagnon c. La Reine*, T-537-96; *Rogers c. Procureur général du Canada (Service correctionnel Canada)*, T-195-97.

4 *Charlebois et Ville de Moncton* (Cour d'appel du N-B 166/2000/CA); *Lalonde et Commission de restructuration des services de santé* (Cour d'appel de l'Ontario C33807).

5 *Giroux-Gagné et La Province du Nouveau-Brunswick* (E-C-102-00).

6 *Commissariat aux langues officielles et Lavigne*, (SCC 28188); [2000] A.C.F. n°. 1412 (A-678-98)

---

## INFORMATION, RECHERCHE ET ANALYSE

### A. Dépenses nettes prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps pleins (ETP)

Prévisions des dépenses* 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
1 886 \$	1 905 \$	1 905 \$	1 905 \$
20 ETP	20 ETP	20 ETP	20 ETP

\* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues à la fin de l'exercice courant.

### B. Objectif et description du secteur d'activité

Définir les orientations stratégiques pour le Commissariat au moyen de travaux de recherche et d'analyse en matière de politiques linguistiques. Assurer la liaison avec les divers organismes gouvernementaux et les différentes associations œuvrant dans le domaine et informer les parlementaires et le public sur la *Loi* et le rôle de la Commissaire.

### C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés et activités connexes

#### *Principaux engagements en matière de résultats*

- La reconnaissance du statut d'égalité des deux langues officielles au moyen de la promotion, par les institutions fédérales, du français et de l'anglais.
- Des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire développées et épanouies.
- La connaissance de leurs droits linguistiques et du rôle de la Commissaire aux langues officielles.

---

## RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Que les Canadiens et les Canadiennes acquièrent une meilleure connaissance de leurs droits et de leurs responsabilités linguistiques, ainsi qu'une meilleure appréciation de la valeur ajoutée de la dualité linguistique pour l'enrichissement du Canada sur le plan économique, politique, social, psychologique et de l'unité nationale.

Que la Commissaire aux langues officielles ait une connaissance plus juste des réalités linguistiques, démographiques, sociales, économiques, culturelles et politiques qui influent sur la vitalité des communautés minoritaires francophones et anglophones du Canada, sur les attitudes et l'appui du public envers la dualité linguistique et le régime canadien des langues officielles ou sur la reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Qu'elle soit aussi mieux en mesure de suivre l'évolution de ces réalités à court et à long termes, de déterminer l'importance relative des enjeux qui se posent, de cerner l'efficacité et l'impact des politiques d'aménagement linguistique ainsi que leurs effets au pays et à l'étranger.

Que la Commissaire soit en mesure de déterminer de meilleurs principes et stratégies de développement et des interventions de promotion du français et de l'anglais plus appropriés, selon les circonstances, en vue de s'acquitter de sa mission conformément à l'article 56 de la *Loi sur les langues officielles*.

Que la Commissaire et le Commissariat soient en mesure, selon les besoins prioritaires, de promouvoir plus activement le développement des communautés minoritaires francophones et anglophones, ainsi que la reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société.

## ACTIVITÉS CONNEXES

La Commissaire aux langues officielles informera le public de ses droits linguistiques, de son rôle ainsi que des bénéfices que le Canada retire de la dualité linguistique et du bilinguisme.

La Commissaire assurera la plus large diffusion possible de son Rapport annuel d'activités au Parlement, de manière à communiquer au plus grand nombre de Canadiens et de Canadiennes intéressés son analyse des principaux enjeux concernant la mise en œuvre de la *Loi*, y compris la reconnaissance du français et de l'anglais et le développement des communautés minoritaires de langue officielle, les actions qu'elle a posées ainsi que les répercussions que celles-ci ont eues sur la progression vers l'égalité.

Le Commissariat poursuivra une mise à jour complète de son site Internet afin qu'il soit plus informatif et davantage interactif.

Le Commissariat appuiera la Commissaire en intensifiant ses activités de présentation, de liaison, de représentation et de promotion. Il entretiendra une liaison active auprès des personnes clés responsables de la mise en œuvre de la *Loi* ou ayant une incidence sur

---

celle-ci: parlementaires, cadres fédéraux d'institutions fédérales et d'organismes centraux, dirigeants du réseau associatif et institutionnel des communautés minoritaires de langue officielle, de groupes d'intérêt des deux communautés linguistiques, des gouvernements provinciaux, régionaux et municipaux ainsi que des membres des médias.

Cette liaison consistera à échanger de l'information, à partager des points de vue et des analyses, à confirmer des hypothèses, des approches, des perceptions, des stratégies possibles d'interventions, à négocier des partenariats, à faire connaître la *Loi* et son objet et à faire comprendre ses fondements constitutionnels.

L'an dernier, la Commissaire a complété une tournée nationale de consultations qu'elle avait personnellement entreprise auprès de chefs de file francophones et anglophones de chacune des provinces et des territoires. Cette tournée a notamment permis de mieux saisir la perception du Commissariat qu'entretiennent différents groupes-clients, soit les communautés minoritaires et majoritaires des deux langues officielles ainsi qu'un certain nombre de sous-groupes de la société canadienne, favorisant ainsi une meilleure perception de ces publics et leur participation accrue à la progression vers l'égalité du français et de l'anglais. Cette année, la Commissaire envisage d'entreprendre des consultations un peu plus poussées auprès des jeunes Canadiens et Canadiennes des différentes régions du pays.

La Commissaire continuera d'appuyer le gouvernement et les institutions fédérales dans la mise en œuvre des recommandations de l'étude spéciale *Le gouvernement du Canada et le français sur Internet* réalisée en 1999 et surveillera l'amélioration du nombre de services et de documents en français accessibles sur Internet.

Ainsi, le Commissariat continuera de participer au Comité de concertation technolinguistique et au Groupe de travail interministériel sur le français sur Internet, de même qu'aux travaux connexes découlant de l'étude spéciale. Il entretiendra une liaison suivie avec des experts, fonctionnaires fédéraux, consultants, universitaires et autres, et fournira à la Commissaire les conseils circonstanciés ainsi que les produits de communication dont elle a besoin pour prononcer des discours ou accorder des entrevues sur le sujet.

Afin de donner suite à son étude effectuée l'an dernier sur la réalisation du but de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, le Commissariat entend collaborer étroitement avec les principaux intervenants, tant gouvernementaux que communautaires, intéressés de près par l'éducation française en milieu minoritaire. Ces démarches viseront à favoriser particulièrement l'élaboration d'un plan stratégique de mise en œuvre complète des droits scolaires des francophones garantis par la Constitution.

Aussi, la Commissaire complétera et rendra publique durant l'année, une étude visant à appuyer le développement démographique des communautés francophones et acadienne du Canada. Cette recherche a pour but de déterminer les principaux obstacles à l'insertion sociale et culturelle des personnes et groupes minoritaires en provenance de pays francophones, à présenter clairement les enjeux et les problématiques qui s'y rattachent et à

---

élaborer des stratégies et pistes d'action efficaces, tant gouvernementales que communautaires, en vue de faciliter l'intégration à la francophonie canadienne des immigrants récents et moins récents provenant de pays ayant le français en partage.

Une insertion améliorée permettrait, d'une part, d'optimiser l'accueil et la participation de ces personnes et groupes à la vie de la société canadienne et, d'autre part, d'enrichir et de dynamiser les communautés francophones et acadienne du Canada et de favoriser leur développement en appuyant leur ressourcement et leur vitalité démographiques.

Le Commissariat mènera une réflexion sur les dimensions fiscales, institutionnelles et communautaires de la gouvernance linguistique au Canada. On tentera d'identifier des « indicateurs de gouvernance » susceptibles de mesurer la partie fiscale, institutionnelle et communautaire des rapports entre les acteurs gouvernementaux et les communautés minoritaires de langue officielle.

Le Commissariat continuera de suivre et d'analyser les tendances démo-linguistiques et sociologiques à long terme au Canada, et particulièrement au sein des communautés linguistiques vivant en situation minoritaire. Il poursuivra ses travaux en vue de maintenir et d'améliorer la connaissance par le Commissariat des services reçus et recherchés par les communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire afin de mieux cibler les interventions destinées à favoriser leur développement et leur épanouissement. Ce faisant, il épaulera les différentes autorités publiques à mieux servir ces communautés.

À titre de membre de divers comités interministériels, dont celui sur la recherche, le Commissariat contribuera aux efforts des divers ministères fédéraux en vue d'identifier les besoins de recherches liés au domaine des langues officielles et des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire et participera à des sessions d'échanges à cet égard.

Le Commissariat continuera de maintenir une étroite liaison avec le Comité parlementaire des langues officielles dans le but de répondre aux besoins et aux demandes de ses membres, ainsi qu'avec les associations communautaires, les institutions fédérales, les ministères provinciaux, les médias et tout autre groupe susceptible d'influencer la dualité linguistique au pays. Ce faisant, il contribuera à favoriser le respect mutuel entre les communautés majoritaires et minoritaires de langue officielle au Canada.

Le Commissariat effectuera des relevés et analysera systématiquement les tendances politiques, constitutionnelles et économiques qui influencent la vitalité des communautés linguistiques minoritaires de langue officielle. Il poursuivra ses échanges avec les personnalités et les institutions internationales intéressées aux questions linguistiques.

La Commissaire transmettra aux éditeurs de la presse écrite des lettres destinées à rétablir les faits, à corriger la désinformation, à défendre et promouvoir le régime canadien des droits linguistiques et à accroître l'appui du public chaque fois qu'un individu ou un groupe aura porté atteinte à la dualité linguistique canadienne dans la rubrique de l'opinion du lecteur.

---

Le Commissariat intensifiera sa production de discours à l'intention de la Commissaire et leur assurera la meilleure diffusion possible. Il organisera des rencontres avec les différents publics, favorisera les interventions auprès des médias et élaborera différents produits d'information.

Afin de s'ajuster aux réalités politiques, économiques et sociales de l'heure, le Commissariat entreprendra la mise à jour de sa stratégie de communication. Celle-ci se traduira notamment par la conception et la distribution de nouveaux produits de communication, imprimés et électroniques, visant à promouvoir les langues officielles et la dualité linguistique du Canada. En plus d'actualiser ses communications, le Commissariat continuera d'offrir des produits d'information à caractères plus généraux, dont un document devant servir à relater l'évolution du dossier des langues officielles au Canada au cours des 30 dernières années.

Le Commissariat continuera de privilégier les partenariats au sein de l'appareil fédéral ainsi qu'auprès du secteur privé, afin de faire connaître la portée de la *Loi* et de son Règlement, le rôle et les interventions de la Commissaire et les avantages qu'apporte la connaissance du français et de l'anglais sur les plans individuel et collectif.

---

## SERVICES GÉNÉRAUX

### A. Dépenses nettes prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps pleins (ETP)

Prévisions des dépenses* 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
4 501 \$	3 448 \$	3 448 \$	3 448 \$
34 ETP	34 ETP	34 ETP	34 ETP

\* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues à la fin de l'exercice courant.

### B. Objectif et description du secteur d'activité

Fournir un leadership au sein du Commissariat aux langues officielles et l'appuyer dans l'exécution des programmes afin de permettre à l'organisation de remplir pleinement son mandat et de s'acquitter de ses responsabilités.

### C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés et activités connexes

#### *Principal engagement en matière de résultats*

La promotion de l'efficacité organisationnelle par une gestion intégrée des ressources, du savoir et des partenariats.

#### Organisation du Commissariat aux langues officielles

##### RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Que le Commissariat soit doté d'une organisation dont la structure, l'infrastructure et le mode de fonctionnement lui permettent la mise en œuvre efficace d'une approche renouvelée à l'exécution du mandat statutaire de la Commissaire.

---

## **ACTIVITÉS CONNEXES**

La Commissaire compte compléter son examen de l'ensemble des activités du Commissariat et adapter la structure, les modalités de fonctionnement administratif et organisationnel ainsi que la répartition des ressources de l'ensemble du Commissariat en fonction de ses besoins actuels. La Commissaire entend aussi continuer le virage technologique important entrepris l'an dernier.

## **Ressources humaines**

### **RÉSULTATS ESCOMPTÉS**

Maximiser l'utilisation des ressources humaines du Commissariat en augmentant la mobilité des effectifs, en rationalisant le processus de dotation et en intégrant la gestion et la planification des ressources humaines dans le cadre opérationnel et stratégique du Commissariat.

Se conformer pleinement à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

## **ACTIVITÉS CONNEXES**

### **NORME GÉNÉRALE DE CLASSIFICATION**

Le Commissariat continuera les travaux amorcés lors des deux exercices précédents en procédant à la conversion de tous les postes de l'organisation rédigés et évalués selon la nouvelle norme.

### **PROFIL DE COMPÉTENCES**

L'instauration d'un profil de compétences à l'intention des enquêteurs favorisera la mobilité des employés du Commissariat et rendra davantage transparent le processus de dotation.

### **NÉGOCIATION D'UNE « ENTENTE CONCERNANT LA DÉLÉGATION DES POUVOIRS ET LA RESPONSABILISATION EN DOTATION »**

Une part importante de l'initiative de réforme de la dotation de la Commission de la fonction publique nécessite l'abandon d'une approche fondée sur les règles au profit d'une philosophie qui met l'accent sur les valeurs et principes généraux de dotation.

### **ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI**

Donner suite aux engagements formulés par le Commissariat. Ces derniers étaient fondés sur le rapport provisoire de la *Vérification de la conformité à l'équité en matière d'emploi* (effectué par la Commission canadienne des droits de la personne) et sur les recommandations formulées dans notre Étude des systèmes d'emplois ainsi que dans le *Plan pluriannuel d'équité en matière d'emploi du Commissariat*.

---

## **CADRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

La fonction de gestion et de planification des ressources humaines, dans son sens élargi, devra être liée encore plus étroitement au processus de planification opérationnelle et stratégique du Commissariat. Pour ce faire, le secteur entend, d'une part, poursuivre le travail amorcé avec les gestionnaires hiérarchiques afin de mieux intégrer cette fonction dans toutes les décisions liées à l'exécution des programmes et d'autre part sensibiliser les personnes visées aux modifications apportées à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et à son règlement d'application.

### **Finances**

#### **RÉSULTAT ESCOMPTÉ**

Assurer un environnement favorisant l'intégration et l'exercice de la fonction de contrôleur, tant pour les décideurs à tous les échelons que pour les spécialistes et les professionnels qui forment l'essentiel de nos effectifs.

#### **ACTIVITÉS CONNEXES**

##### **FONCTION DE CONTRÔLEUR**

Le Commissariat continuera d'interpréter et d'organiser la fonction de contrôleur de façon à ce que cette fonction constitue un élément important d'intégration des diverses responsabilités du Secteur en matière de présentation de l'information sur le rendement tant financier que non financier, de budgétisation, d'affectation des ressources, de contrôle et de gestion des risques, et ce tout en s'assurant que les objectifs fondamentaux de souplesse, d'incitation et d'information soient maintenus dans ses stratégies, ses politiques et ses opérations.



---

## SECTION IV : Renseignements financiers

**Tableau 4.1** *Coût net du programme pour l'année visée par le Budget des dépenses*

(en milliers de dollars)	\$
Dépenses nettes prévues	11,335
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	1 038
Cotisations aux régimes d'assurance des employés et coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)	535
<b>Coût net du programme pour 2001-2002</b>	<b>12,908</b>



---

## SECTION V : Autres renseignements

**Tableau 5.1 Liste des lois et règlements**

<i>Loi sur les langues officielles</i> .....(L.R.C., 1985, c.31 (4 <sup>e</sup> supp)
<i>Règlement sur les langues officielles - communications avec le public et prestation des services</i> .....DORS/92-48

**Tableau 5.2 Références**

<i>ADMINISTRATION CENTRALE</i>			
344, rue Slater Ottawa (Ontario) K1A 0T8		<b>Site Internet :</b>	http://www.ocol-clo.gc.ca
<b>Renseignements généraux</b>	(613) 996-6368	<b>Courriel :</b>	message@ocol-clo.gc.ca
Numéro sans frais	1 877 986-6368	<b>Plaintes</b>	(613) 992-LANG
Télécopieur	(613) 993-5082		(613) 992-5264

<i>PLAINTES ET ENQUÊTES</i>		<i>INFORMATION RECHERCHE ET ANALYSE</i>	<i>SERVICES GÉNÉRAUX</i>
Michel Robichaud Directeur général <b>Enquêtes</b> Tél. : (613) 995-9070 Télec. : (613) 943-0451 Courriel : <i>michel.robichaud@ocol-clo.gc.ca</i>	Johane Tremblay Directeur <b>Services juridiques</b> Tél. : (613) 995-9069 Télec. : (613) 996-9671 Courriel : <i>johane.tremblay@ocol-clo.gc.ca</i>	Gérard Finn Directeur général <b>Politiques et Communications</b> Tél. : (613) 995-1065 Télec. : (613) 995-1161 Courriel : <i>gerard.finn@ocol-clo.gc.ca</i>	Marc Seguin Directeur général <b>Services généraux</b> Tél. : (613) 947-5598 Télec. : (613) 947-4751 Courriel : <i>marc.seguin@ocol-clo.gc.ca</i>

<i>REPRÉSENTANTS DU COMMISSAIRE EN RÉGIONS</i>		
<i>ATLANTIQUE</i>	<i>QUÉBEC</i>	<i>ONTARIO</i>
Jeanne Renault Place Héritage 4 <sup>e</sup> étage, Bureau 410 95, rue Foundry <b>MONCTON</b> (Nouveau-Brunswick) E1C 5H7 Tél. : (506) 851-7047 1-800-561-7109 Télec. : (506) 851-7046 Courriel : <i>jeanne.renault@ocol-clo.gc.ca</i>	Eva Ludvig 2021, avenue Union Bureau 805 <b>MONTRÉAL</b> (Québec) H3A 2S9 Tél. : (514) 283-4996 1-800-363-0628 Télec. : (514) 283-6677 Courriel : <i>eva.ludvig@ocol-clo.gc.ca</i>	Karsten Kaemling 438, avenue University Bureau 1410 C.P. 109 <b>TORONTO</b> (Ontario) M5G 2K8 Tél. : (416) 973-1903 1-800-387-0635 Télec. : (416) 973-1906 Courriel : <i>karsten.kaemling@ocol-clo.gc.ca</i>
<i>MANITOBA ET SASKATCHEWAN</i>		<i>ALBERTA, COLOMBIE-BRITANNIQUE, TERRITOIRES DU NORD-OUEST, YUKON ET NUNAVUT</i>
Gérard Gagnon Immeuble Centre-Ville 2 <sup>e</sup> étage, Bureau 200 131, boulevard Provencher <b>WINNIPEG</b> (Manitoba) R2H 0G2 Tél. : (204) 983-2111 1-800-665-8731 Télec. : (204) 983-7801 Courriel : <i>gerard.gagnon@ocol-clo.gc.ca</i>		Deni Lorieau 10055, 106 <sup>e</sup> Rue Bureau 620 <b>EDMONTON</b> (Alberta) T5J 2Y2 Tél. : (780) 495-3111 1-800-661-3642 Télec. : (780) 495-4094 Courriel : <i>deni.lorieau@ocol-clo.gc.ca</i>

### Tableau 5.3 Publications disponibles

☎ disponibles sur Internet : <http://ocol-clo.gc.ca> ☎ commandes téléphoniques ☎ commandes postales

TITRE	DESCRIPTION	AUDITOIRE
<b>RAPPORTS ET ÉTUDES SPÉCIALES</b>		
<i>Rapport annuel</i>		☎ ☎ ☎ Grand public
<i>Les droits linguistiques</i>	Complément au Rapport annuel	☎ ☎ ☎ Grand public
<i>Étude sur les obligations des représentants de la Couronne fédérale en matière de langues officielles dans la province du Nouveau-Brunswick</i>		☎ ☎ ☎ Grand public
<i>Collaboration entre l'État et les communautés : nouvelles modalités pour la prestation de services</i>		☎ ☎ ☎ Grand public
<i>Les langues officielles dans le système sportif canadien</i>		☎ ☎ ☎ Grand public
<i>Le gouvernement du Canada et le français sur Internet</i>		☎ ☎ ☎ Grand public
<i>L'utilisation d'Internet par les institutions fédérales</i>	Suivi de l'étude de 1996	☎ ☎ ☎ Grand public
<i>L'utilisation équitable du français et de l'anglais devant les tribunaux fédéraux et devant les tribunaux administratifs fédéraux qui exercent des fonctions quasi judiciaires</i>	Suivi de l'étude de 1995	☎ ☎ ☎ Grand public
<i>Motivations en ce qui a trait aux choix scolaires chez les parents ayant droit hors Québec</i>		☎ ☎ ☎ Grand public
<i>La gestion scolaire : mise en œuvre de l'article 23 de la Charte</i>		☎ ☎ ☎ Grand public
<i>Les effets des transformations du gouvernement sur le programme des langues officielles du Canada</i>		☎ ☎ ☎ Grand public
<i>Suivis de l'étude des bureaux fédéraux désignés pour répondre au public dans les deux langues, par province et territoires.</i>		☎ ☎ Grand public
<i>L'utilisation équitable du français et de l'anglais devant les tribunaux au Canada</i>	Étude de la partie III de la Loi	☎ ☎ Grand public
<i>Les droits scolaires des minorités de langue officielle au Canada : de l'instruction à la gestion</i>		☎ ☎ Grand public

<b>AUTRES IMPRIMÉS</b>			
<i>La Loi sur les langues officielles de 1988</i>	Texte intégral de la Loi	📄 📖	Grand public
Résumé de la <i>Loi sur les langues officielles</i> de 1988		📄 📖	Grand public
<i>Vous tenez à vos droits linguistiques?</i>	Explication de la <i>Loi</i> et du processus du traitement des plaintes	📄 📖	Grand public
<i>Parlons-en</i>	Trousse de l'enseignant sur les langues officielles pour les jeunes du secondaire	📄 📖	Enseignants
<i>Le français et l'anglais au travail – Ce que les employés fédéraux doivent savoir</i>	Livret bilingue de 16 pages	📄 📖	Fonctionnaires
<i>Des aventures dans le temps</i>	Cahier d'histoires et d'activités pour les jeunes de dix et onze ans	📄 📖	Jeunes
<i>Nos deux langues officielles au fil des ans</i>	Survol historique - 1867 – 1994	📄 📖	Grand public
<i>Historique du Commissariat aux langues officielles – 1970-1991</i>	Rôle et évolution du Commissariat, de sa création à 1991	📄 📖	Grand public
<b>AFFICHES</b>			
Nos amis à plumes	Noms des oiseaux en français et en anglais	📄 📖	Jeunes
Les hiboux hululent	Le langage animal est prétexte à une leçon de français et d'anglais	📄 📖	Jeunes
Tradition Ethel Seath Marc-Aurèle de Foy Suzor Côte	The White Barn, Eastern Townships Retour des champs	📄 📖	Grand public
Vision A.J. Casson Lauren S. Harris	Église anglicane à Magnetawan Maligne Lake, Jasper Park	📄 📖	Grand public
Perspective Alex Colville Clarence Gagnon	To Prince Edward Island De l'église à la maison	📄 📖	Grand public
<b>DIVERS</b>			
Infoaction	Bulletin d'information	📄 📖	Grand public
Notre matériel d'information	Liste de nos produits d'information	📄 📖	Grand public
Les langues officielles au Canada	Carte démolinguistique du Canada	📄 📖	Grand public
Signets		📄 📖	Grand public